



BOURGOGNES
Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne



Coteaux Bourguignons *L'appellation qui manquait à la Grande Bourgogne¹*

Beaune, le 10 janvier 2012

L'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité) a validé la reconnaissance de l'appellation Coteaux Bourguignons. La parution du décret au Journal Officiel est effective depuis le 24 novembre 2011. La réécriture des cahiers des charges des appellations d'origine a été l'occasion de reconstruire une appellation d'initiation et d'un bon rapport qualité/prix. Les consommateurs pourront donc se procurer, dès le printemps 2012, les premières bouteilles de l'AOC Coteaux Bourguignons, millésimées 2011. Cette appellation pourra être produite sur tout le territoire de la Grande Bourgogne, de l'Auxerrois au Beaujolais.

« Nous sommes très heureux que cette appellation voit le jour, après des mois de travail » confie Pierre-Henry Gagey, Président du Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne (BIVB) et de la Commission Coteaux Bourguignons, avant de poursuivre : « par ses caractéristiques, elle permettra de répondre à une nouvelle catégorie de consommateurs qui cherche à découvrir l'univers des Bourgognes, sans négliger les consommateurs habituels curieux ». En effet, le Coteaux Bourguignons remplacera progressivement le Bourgogne Grand Ordinaire. Il ne s'agit pas d'un simple changement de nom, mais bien d'un nouveau produit avec un positionnement inédit, en quelque sorte une passerelle vers les vins de Bourgogne, en particulier pour les nouveaux consommateurs.

Ces vins blancs, rouges ou rosés, aussi bien d'assemblage, chose plutôt atypique pour la Bourgogne, que monocépages, ont vocation à être commercialisés en France comme à l'étranger. En jouant sur différents cépages (tous reconnus en Bourgogne), il sera possible d'adapter la personnalité du vin, tout en respectant son origine de terroir.

L'objectif est d'en faire une appellation de revendication et non plus de replis avec la mise en place d'affectations parcellaires. Ainsi, les vignes seront travaillées tout au long de l'année en vue de produire du Coteaux Bourguignons.

Une attention toute particulière sera portée au suivi qualitatif. En effet, consciente de l'obligation de ne pas décevoir, toute la filière conjuguera ses efforts pour assurer le contrôle de la qualité de cette appellation.

Maintenant que nous avons le feu vert officiel, rendez-vous au printemps 2012 pour les premières dégustations.

¹ La Grande Bourgogne réunit les vignobles du Beaujolais et de Bourgogne.